

Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse



La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et la
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse
Avec le soutien de
L'Agence de Développement Économique de la Corse
Organisent

Un grand jeu gratuit « **COMPRU QUI** »

215 000 € EN BONS D'ACHAT A GAGNER

5375 tickets gagnants de 30 €

775 tickets gagnants de 50 €

100 tickets gagnants de 100 €

25 tickets gagnants de 200 €

PERIODE DU JEU :

du 12 AOUT au 26 septembre 2020

REGLEMENT

Article 1 : Adhésion au jeu

Jeu gratuit sans obligation d'achat, ouvert au public et basé sur la libre adhésion des commerces et des artisans de la Région Corse.

L'ensemble des commerces et des artisans de proximité sont sollicités par la CCIC et la CRMA et peuvent participer s'ils le souhaitent, en retournant un bulletin de participation.

Participent à cette opération les entreprises et les artisans :

- Inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés ou du Registre des Métiers
- Ayant un établissement en activité sur la région Corse
- Après inscription à l'opération auprès de la CCI.

Articles 2 : Éligibilité

Sont éligibles à ce « Jeu » les commerçants et artisans ayant retourné, au plus tard le **31 Juillet 2020**, le bulletin de participation dûment complété et signé (courrier ou mail).

En retour, ils recevront 500 tickets à gratter, un autocollant (vitrophanie), ainsi que le règlement du jeu à tenir à la disposition des clients souhaitant participer.

Article 3 : Déroulement

- Les tickets seront disponibles chez les commerçants et artisans participants qui les distribueront à leurs clients
- Les clients grattent les tickets et savent immédiatement s'ils ont gagné et le montant du gain.
- Les gains sont à utiliser dans l'un des commerces participants.
- La liste des commerces et des artisans participants est disponible sur les sites et les réseaux sociaux de la CCI et de la CRMA

Article 4 : Attribution des lots

Au total et sur l'ensemble de la région, 215.000 € de bons d'achats offerts par la CCI, la CRMA avec le soutien de l'ADEC à dépenser chez les commerçants et artisans adhérents de l'opération.

(Les bons seront répartis équitablement par commerce et artisan adhérent)

Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse



Chaque commerce et artisan participant recevra 500 tickets à gratter contenant un minimum de trois tickets gagnants.

Les tickets gagnants au nombre de 6275 pour une valeur globale de 215.000 € sont répartis comme suit :

- 5375 Tickets gagnants d'une valeur de 30 € soit 161.250 €
- 775 Tickets gagnants d'une valeur de 50 € soit 38.750 €
- 100 Tickets gagnants d'une valeur de 100 € soit 10.000 €
- 25 Tickets gagnants d'une valeur de 200 € soit 5.000 €

Article 5 : Validité des bons

Les lots ne pourront être ni remboursés ni échangés.

Les bons d'achats non utilisés avant le 26/09/2020 seront définitivement perdus.

Article 6 :

Pour la bonne marche de l'opération, les organisateurs se réservent le droit de modifier, supprimer ou ajouter tout ou partie des articles du présent règlement, mais également d'écourter, de proroger, de suspendre momentanément ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

Contacts :

Chambre de Commerce et d'industrie de Corse.

Haute-Corse :

Pole Animation commerciale

Christine QUASTANA - 04.95.54.44.48 / c.quastana@ccihc.fr

Muriel VARTANIAN - 04.95.54.44.49 : m.vartanian@ccihc.fr

Corse-du-Sud :

Evelyne GIACOMINI – 04.95.51.55.55 / evelyne.giacomini@sudcorse.cci.fr